

TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE

en date du 30 avril 2023

FRIGORISTE - CODE 418**APPRENTI 1RE ANNÉE**

Secteur institutionnel, commercial et industriel

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	21,95 \$	43,90 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	-	-
Vacances (13 %)	2,85 \$	5,71 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	27,67 \$	52,47 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,44 \$	0,88 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,66 \$	3,25 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,17 \$	0,34 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,18 \$	2,24 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	0,93 \$	1,76 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,19 \$	0,37 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	9,73 \$	14,00 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	37,40 \$	66,48 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,09 \$	2,09 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	21,19 \$	21,19 \$
Total des autres coûts	37,85 \$	37,85 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	75,25 \$	104,33 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	8,36 \$	11,59 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	83,61 \$	115,92 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	26,33 \$	52,66 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	-	-
Vacances (13 %)	3,42 \$	6,85 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	32,62 \$	62,37 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,53 \$	1,06 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,98 \$	3,88 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,21 \$	0,41 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,39 \$	2,66 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,10 \$	2,09 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,22 \$	0,45 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	10,58 \$	15,71 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	43,20 \$	78,08 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,50 \$	2,50 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	21,19 \$	21,19 \$
Total des autres coûts	38,27 \$	38,27 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	81,47 \$	116,35 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	9,05 \$	12,93 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	90,52 \$	129,27 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,72 \$	61,44 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	3,99 \$	7,99 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	37,58 \$	72,29 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,62 \$	1,23 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,30 \$	4,52 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,24 \$	0,48 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,60 \$	3,08 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,27 \$	2,42 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,26 \$	0,52 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	11,44 \$	17,42 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	49,02 \$	89,71 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,92 \$	2,92 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	21,19 \$	21,19 \$
Total des autres coûts	38,68 \$	38,68 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	87,70 \$	128,39 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	9,74 \$	14,27 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	97,45 \$	142,66 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	37,31 \$	74,62 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	4,85 \$	9,70 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	45,03 \$	87,19 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,75 \$	1,50 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,77 \$	5,47 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,29 \$	0,58 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,92 \$	3,71 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,52 \$	2,93 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,32 \$	0,63 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	12,73 \$	19,99 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	57,76 \$	107,18 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,54 \$	3,54 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	21,19 \$	21,19 \$
Total des autres coûts	39,31 \$	39,31 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	97,07 \$	146,49 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	10,79 \$	16,28 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	107,85 \$	162,76 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	43,89 \$	87,78 \$
Vacances (13 %)	5,71 \$	11,41 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	52,29 \$	101,89 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,88 \$	1,76 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	3,24 \$	6,41 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,34 \$	0,69 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	2,23 \$	4,34 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4,99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	2,63 \$	5,10 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	4,50 \$	4,50 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,37 \$	0,74 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	15,54 \$	24,90 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	67,83 \$	126,78 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	4,17 \$	4,17 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,60 \$	20,60 \$
Total des autres coûts	39,35 \$	39,35 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	107,18 \$	166,13 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	11,91 \$	18,46 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	119,09 \$	184,59 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	26,33 \$	52,66 \$
Vacances (13 %)	3,42 \$	6,85 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	32,45 \$	62,20 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,53 \$	1,06 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,97 \$	3,87 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,21 \$	0,41 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	1,38 \$	2,65 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4,99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,63 \$	3,11 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,22 \$	0,45 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	10,99 \$	16,61 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	43,44 \$	78,81 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,50 \$	2,50 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,60 \$	20,60 \$
Total des autres coûts	37,68 \$	37,68 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	81,12 \$	116,49 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	9,01 \$	12,94 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	90,14 \$	129,44 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,72 \$	61,44 \$
Vacances (13 %)	3,99 \$	7,99 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	37,41 \$	72,12 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,62 \$	1,23 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,29 \$	4,51 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,24 \$	0,48 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	1,59 \$	3,07 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4,29 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,88 \$	3,61 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,26 \$	0,52 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	11,93 \$	18,48 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	49,34 \$	90,60 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,92 \$	2,92 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,60 \$	20,60 \$
Total des autres coûts	38,10 \$	38,10 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	87,44 \$	128,70 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	9,72 \$	14,30 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	97,15 \$	143,00 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	37,31 \$	74,62 \$
Vacances (13 %)	4,85 \$	9,70 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	44,86 \$	87,02 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,75 \$	1,50 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,76 \$	5,46 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,29 \$	0,58 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	1,91 \$	3,71 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4,99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1745,30 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	2,25 \$	4,35 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,32 \$	0,63 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	13,33 \$	21,29 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	58,19 \$	108,31 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	3,54 \$	3,54 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,60 \$	20,60 \$
Total des autres coûts	38,73 \$	38,73 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	96,92 \$	147,03 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	10,77 \$	16,34 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	107,68 \$	163,37 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.